

Bulletin technique

complément du *Guide de vérification mécanique des véhicules routiers*

Applicable à compter du 20 novembre 2016

n° 6

Application de la norme du fabricant lors de la vérification de la plaque d'accouplement des semi-remorques Manac

Objet :	Vérification de la courbure de la plaque d'accouplement d'une semi-remorque Manac
Références :	Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, art. 101, 5° <i>Guide de vérification mécanique des véhicules routiers</i>, p. 43

Pour donner suite aux représentations du fabricant de semi-remorques Manac inc., la norme de ce fabricant doit s'appliquer lors de la vérification de la courbure de la plaque d'accouplement d'une semi-remorque Manac. La Société de l'assurance automobile du Québec utilise présentement la norme édictée par Holland, qui est le fabricant du pivot d'attelage.

Selon les normes de fabrication des plaques d'accouplement, « Manac inc. utilise une courbure vers le bas qui peut varier en fonction de la déformation thermique lors du soudage. Cette même courbure peut s'inverser près du pourtour de la base soudée du pivot d'attelage, pouvant par le fait même fausser (amplifier) la lecture lorsque le diagnostic est posé à l'aide d'une règle droite d'un mètre (39 po) (jusqu'à 12,5 mm (1/2 po) peuvent être tolérés). »

« Donc, si, à la suite des vérifications d'usage, aucun signe de défaillance usuel n'est constaté (bris, fissures, etc.), la semi-remorque ne représente aucun danger en ce qui a trait à la sécurité et est conforme aux normes de fabrication de Manac inc. »

POUR EN SAVOIR PLUS

> Consultez le [Guide de vérification mécanique des véhicules routiers](#).

Société de l'assurance
automobile

Québec 